



## *RAPPORT DE GESTION*

### *EXERCICE 2009*

- a) Rapport de gestion : pages 1 à 9*
- b) Comptes de l'exercice 2009 :*
  - pages 1 à 11, compte de fonctionnement*
  - pages 12 et 13, bilan*
- c) Graphiques :*
  - Analyse impôts divers*

# **RAPPORT DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL**

## **SUR LA GESTION DURANT L'EXERCICE 2009**

Au Conseil communal d'Yverne,

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous avons le plaisir de vous présenter, ci-après, notre rapport de gestion pour l'exercice 2009 et de soumettre à votre approbation les comptes de la bourse communale arrêtés au 31 décembre 2009.

### **Présentation des comptes**

Les comptes sont comparés au budget 2009, et à l'exercice 2008. Les revenus s'élèvent à **Fr.4'999'918.52** contre **Fr.5'004'696.75** de charges, soit un excédent de charges de **Fr.4'778.23**

### **Section 1, Administration générale**

Rien à signaler, les soldes correspondent au budget.

### **Section 2, finances**

#### **21 Impôts**

Le produit des impôts s'est élevé à **Fr.2'667'240.57** contre **Fr.2'715'257.30** en 2008. Mais vous pourrez constater à la lecture des comptes que seuls les comptes aléatoires ne correspondent pas au budget 2009. L'année 2009 coïncide avec une rentrée insignifiante des recettes aléatoires, qui restaient, jusqu'à ce jour exceptionnelles pour notre commune. Par contre c'est la première fois que les impôts des personnes physiques dépassent les Fr.2'000'000,--, conséquences directes de la hausse de notre arrêté d'imposition en 2008. La mise à jour d'environ 90 % des contribuables communaux laisse aussi apparaître une nouvelle fois de grosses défalcatons (cpte 21.3301) qui devraient se stabiliser avec le temps.

#### **22 Service financier**

L'alimentation du fonds de péréquation (22.3521) et le retour de péréquation (22.452) laissent apparaître une somme en notre faveur de Fr.13'196,--.

#### **23 Amortissements et réserves non-ventilés**

Le bon résultat des comptes permet d'amortir correctement les postes inscrits au bilan selon le plan comptable. Vous pourrez constater au bilan que l'immeuble de la Souche est pratiquement amorti (9123.2 – restent Fr.50'000,--). L'année prochaine de nouveaux comptes d'amortissements obligatoires verront le jour (travaux

extraordinaires intempéries – église – patrimoine financier – immeuble de la Couronne)

### **Section 3, bâtiments**

#### **31 Domaines**

Rien à signaler sur ces postes si ce n'est la location des installations sportives qui n'ont pas pu être encaissée depuis près de trois années...

#### **32 Forêts**

Augmentation substantielle des charges d'exploitation provoquée en partie par la nouvelle réorganisation du groupement des Agittes, charges qui devraient avoisiner les Fr.50'000,-- de perte selon le nouveau bail forestier.

#### **33 Vignes**

L'exploitation des vignes laisse apparaître un excédent de revenus de Fr.56'923.66, malgré la situation économique morose actuelle. Il faut noter qu'il manquait environ 5000 litres en 2008 pour atteindre le total des acquits communaux et que le budget était trop optimiste. L'inventaire des invendus au 31 décembre 2009 reste inchangé, soit environ Fr.155'000,-- (cpte 9129 du bilan).

#### **35 Bâtiments**

Rien à signaler cette année.

##### **352 poids publics, congélateurs**

Rien à signaler sur ces postes si ce n'est une augmentation substantielle des frais de chauffage pour l'ensemble des bâtiments (351.3120).

### **Section 4, Travaux**

#### **42 Service de l'urbanisme**

RAS.

#### **43 Routes**

On peut constater une légère diminution des salaires et frais sociaux inhérents, provoquée par deux départs à la voirie, remplacés en cours et fin d'année.

#### **44 Parcs, promenades et cimetière**

Rien à signaler sur ces postes conformes au budget.

#### **45 Ordures ménagères**

L'augmentation du pétrole et des taxes des poids lourds se répercutent immédiatement sur l'enlèvement des ordures ménagères (cptes 45.3188). La déchetterie enregistre une sensible baisse des passages par rapport à 2008 (45.3141) et donne toujours entière satisfaction à nos citoyens. La taxe des ordures ménagères

est en hausse, provoquée par la facturation et le ramassage d'autres sociétés implantées sur le territoire.

## **46 Réseaux d'égouts et d'épuration**

Les taxes d'introduction au réseau communal en hausse provoquent un bénéfice dans ces comptes que l'on doit légalement annihiler par un amortissement plus élevé afin d'éviter un bénéfice dans ces rubriques. Le même phénomène est applicable dans le compte du Service des eaux (81). En effet nous avons pu amortir Fr.56'400,-- supplémentaires au bilan (cpte 46.3312 – 9141.1 et 9141.4) des travaux d'assainissement du réseau d'égouts. Ces amortissements extraordinaires ont été possibles grâce notamment aux encaissements des taxes de raccordements d'immeubles neufs construits ces trois dernières années. Pour rappel les facturations se font à réception de la taxation de l'ECA. L'autre phénomène de ce « bénéfice » est la participation de Corbeyrier aux frais de remplacement d'une conduite d'eaux usées à la Scie.

## **Section 5, Instruction publique et cultes**

La part pour l'enseignement spécialisé (53.352) a explosé par rapport à 2008 passant du simple au double.

## **Section 6, Police**

**60, 64, 65, 66 Administration, service des inhumations, défense contre l'incendie et protection civile**

Rien à signaler sur ces postes.

## **Section 7, Sécurité sociale**

**72, 73, 75 Prévoyance sociale, santé publique et office du travail**

Suite à l'introduction du nouveau taux d'imposition pour 2009, la facture sociale a légèrement régressé pour passer de Fr.830655,-- en 2008 à Fr.776'652.80 cette année. Il faut savoir que les décomptes finaux se font toujours dans le courant de l'année qui suit et se répercutent l'année suivante. Le solde net de la péréquation est également influencé par les dépenses thématiques (entretien des routes, chemins et autres infrastructures) et par les encaissements des taxes annuelles d'épuration, raccordements aux eaux usées et à l'eau potable (nouvelles constructions), ainsi que par les taxes sur les déchets. La synthèse générale et compliquée est à disposition de la commission auprès du greffe.

## **Section 8, Services industriels**

**81, 82 Service des eaux, service électrique**

Au compte 81.4341 on constate l'encaissement de taxes de raccordement de plusieurs nouvelles constructions (voir également dans les cptes d'épuration). Revenu supplémentaire compensé par un amortissement extraordinaire de Fr.65'000,-- (81.3322), affectés aux comptes du bilan 9141.6.

## **Résultat**

L'absence de gros projets en 2009 équilibre le ménage communal et permet de boucler l'exercice avec un léger déficit.

### **MENAGE COMMUNAL – informations**

Comme l'année dernière, nous avons le plaisir d'ajouter au rapport de gestion, quelques éléments susceptibles de vous intéresser, statistiquement parlant. Une liste exhaustive des décisions Municipales et d'une partie du travail du greffe pendant l'année 2009 vous est communiquée ci-dessous :

#### **Employés communaux**

L'équipe communale a enregistré deux départs de la voirie, un décès, Monsieur Guerreiro Felisberto et l'autre pour un retour dans son pays, Monsieur Giommaria Marras. Ils ont été remplacés par Messieurs Claude Delacretaz au 1<sup>er</sup> octobre 2009 et Paolo Julio au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

#### **Contrôle des habitants - greffe municipal**

La population d'Yvorne continue d'augmenter régulièrement. Soit 95 nouvelles arrivées (10 naissances), dont 60 départs et 11 décès, soit 166 mutations au total. La population d'Yvorne s'élève officiellement à 968 habitants au 31 décembre 2009 contre 944 l'année dernière. Soit 832 Suisses et 136 étrangers. 12 personnes sont inscrites en « résidence secondaire ».

Il a été procédé à 78 renouvellements de permis de séjour durant l'année et 90 passeports ou cartes d'identité ont été délivrés aux citoyens Suisses. 134 demandes de renseignements sont parvenues au greffe durant l'année. Le recensement des chiens a permis d'inscrire 89 canidés sur le territoire.

L'accueil des clients de vin nécessite également une attention toute particulière, mais nous avons enregistré une baisse au niveau de la fréquentation au guichet. Le bureau communal établit notamment les « tous-ménages » pour la population et les sociétés locales, et fournit également le service de la photocopieuse aux citoyens.

#### **Electeurs communaux**

Le bureau du Conseil a été actif durant 4 week-ends en 2009. A la fin de l'année, Yvorne comptait 684 électeurs Suisses, et 49 étrangers avec droit de vote, soit 733 votants.

#### **Statistiques comparatives**

La population d'Yvorne est constituée de 540 protestants, 280 catholiques, 69 sans religion annoncée et 79 diverses.

## **Police des constructions**

Au cours de l'année 2009, le greffe a procédé à la mise à l'enquête publique de 10 dossiers.

## **Engagement de la Municipalité durant la fin et le début de la nouvelle législature**

Convaincue du rôle capital de la vie associative de notre Commune, la Municipalité s'est efforcée d'être présente dans la plupart des manifestations qui l'ont marquée durant l'année. Elle souhaite remercier vivement tous les acteurs bénévoles qui contribuent à l'animation de notre village. Afin de privilégier les contacts entre les responsables des sociétés locales, la jeunesse et les nouveaux habitants de notre Commune, ceux-ci ont été invités, comme chaque année, au bâtiment communal pour une petite agape. Cette année ont obtenu leur majorité civique : Fernanda De Cassia, Yoann Gigandet, David Minod, Luis Zuzarte, Thibault Bassang, Stéphanie Tricot, Jennifer Labarrere, Jérôme Devaud, Killian Anex dit Chenaud et Lauriane Bolomey.

Le remaniement parcellaire a nécessité à 23 reprises la présence d'un municipal. 15 procès-verbaux ont été établis pour la fin des travaux d'assainissement du village. La Municipalité a été invitée ou convoquée à 75 reprises durant l'année 2009, tous dicastères confondus. 11 préavis municipaux ont été déposés. La Municipalité a siégé à 42 reprises et a pris acte ou décidé de 811 objets.

Parmi toutes ces décisions importantes, nous vous en soumettons une partie, à savoir :

### **La Municipalité a décidé (extraits)**

- d'octroyer une somme de Fr. 2'000,-- à la Jeunesse du printemps pour la réfection de leurs tambours.
- de financer une étape du Tour du pays de Vaud à raison de Fr.15'000,-- à se répartir entre les 3 communes d'Aigle, Yverne et Corbeyrier, soit Fr.5'000,-- à charge de chaque commune
- d'adopter le préavis municipal no 1/2009 concernant la création d'une Association pour l'aide, les soins à domicile et la prévention de l'Est Vaudois.
- de proposer un échange de parcelle à la société des Mousquetaires afin de projeter un parking communal souterrain. Il s'agit de la parcelle 2106 de 1759 m2 contre 2000m2 de vignes, situées à proximité directe du bâtiment de la Grappe.
- de soumettre à l'enquête publique le projet de modification du plan partiel d'affectation de Champ Gibert, du 20 mars au 20 avril 2009.
- d'octroyer une somme de Fr.500,-- à la colonne de secours de Leysin.
- d'informer le Service des routes que la Municipalité adhère à leur proposition de pare-bruit sur le territoire communal.
- d'adopter le préavis municipal no 5/2009 concernant la participation financière de la commune d'Yverne aux coûts des travaux d'urgence réalisés suite aux intempéries de 2006 et 2007 sur le Torrent d'Yverne, ainsi qu'aux deux étapes suivantes, y compris la création d'un dépotoir.
- d'adopter le préavis municipal no 6/2009 concernant l'assainissement du quartier du Ciclet dans le cadre du remaniement parcellaire pour une somme de Fr.67'361,--.
- d'accepter la nouvelle contribution annuelle versée à l'ARDA pour 2010, à savoir Fr.10,-- par habitant.

- de verser la contribution annuelle de Fr.5,-- par habitant à Radio Chablais ainsi qu'une contribution de Fr.3,50 par habitant pour la recapitalisation de la société.
- d'accepter le projet de rénovation et amélioration des serres horticoles de l'entreprise "Point Vert". Toutefois, la banderole publicitaire devra faire l'objet d'une autorisation cantonale.
- d'octroyer une somme annuelle de Fr.120,-- au journal "Le Régional" à titre d'encouragement pour l'abonnement
- de relancer le Service des routes pour la création d'un giratoire à Pré Nové très rapidement. Le coût des travaux est estimé à Fr.650'000,-- et devrait être entièrement pris en charge par le Canton. Yvorne est disposée à verser Fr.50'000,-- et Aigle dans une moindre mesure également.
- d'accepter les devis destinés à l'enquête publique des zones de protection des sources "Les Joux et Rouge Terre" pour un total de fr. 20'766.80 établis par le Bureau géomètres officiels EFA+C
- d'accepter la succession de Monsieur Marcel Caillat, décédé le 13 décembre 2006. Le montant total de l'actif net s'élève à fr. 113'417.-- y compris un mobilhome au Lac Vernay d'une valeur de fr. 5'000.00.
- de remplacer la conduite d'alimentation en eau potable des quartiers de Vers la Ryt et Plan d'Essert après la pause estivale.
- d'intervenir auprès de l'Office postal d'Aigle afin d'obtenir la distribution des tous ménages également aux bénéficiaires de cases postales.
- d'adopter le préavis municipal no 7/2009 concernant l'acceptation du legs de Monsieur Marcel Caillat.
- d'engager Monsieur Claude Delacrétaz à titre provisoire, au sein de la voirie.
- d'adresser la demande d'octroi de subvention finale des travaux de réfection des eaux usées de la Scie au SESA, à savoir Fr.40'834,95. Le solde des subventions pour les travaux non effectués est de Fr.124'830,35 qui sera reporté pour 2011 au plus tard.
- de retenir la candidature de la famille Reichenbach Jean-Pierre à Aigle pour la reprise de l'auberge communale d'Yvorne dès 2010. Les modalités seront effectuées par l'agence immobilière de la commune.
- de proposer à Madame Brougham d'acheter sa parcelle 2459 de 470 m2 pour la somme de Fr.23'500,-- dans le cadre des futurs travaux de l'entreprise de correction fluviale du Torrent.
- de réitérer la concession communale pour la vidange et l'entretien d'installations particulières d'assainissement des eaux usées sur le territoire communal à l'entreprise Künzli frères. La nouvelle législation prévoit un contrat pour chaque particulier.
- d'accepter le renouvellement de la concession no 607 des transports publics du Chablais, en demandant toutefois un arrêt supplémentaire du bus sur la place du Torrent, en complément de la place de l'Ombren.
- d'engager Monsieur Paolo Julio, domicilié à Aigle, au poste d'employé de voirie pour remplacer Monsieur Guerreiro, décédé.
- de solliciter la commune de Roche afin de finaliser un projet de raccordement à leur réseau d'eau potable. En cas de refus ou de trop longue attente, la commune d'Aigle sera également approchée.
- de répondre favorablement à la demande d'aide du ski club d'Yvorne, concernant la réfection de leur terrasse du chalet de Luan. Le comité est prié de fournir un dossier complet afin de se déterminer sur l'aide apportée.

- d'exonérer les fermes foraines de la taxe d'impôts sur les chiens, à savoir les habitations suivantes : fermes des Paqueys (Yvorne-Corbeyrier), Jean-Pierre Pilloud, Jacques-Henri Müller, Pierre-Alain Blanc, Robert Stalder, domaine du Clos de Georges et la famille Raetz. La notion "dépourvu d'éclairage public" tombe pour l'exonération de la taxe.
- de revoir le programme de ramassage des ordures ménagères pour certaines entreprises situées sur le passage de nos camions poubelles.
- d'accepter le projet de préavis municipal commun concernant la fusion des quatre communes. Le projet définitif a été présenté lors de la séance du mercredi 4 novembre 2009.
- d'adopter le budget 2010 tel que présenté par le Secrétaire communal. Soit une charge de Fr.5'081'657,-- contre une rentrée de Fr.4'773'086,-- d'où un excédent de Fr.308'571,--de charges
- d'adopter le préavis municipal no 8/2009 concernant l'achat d'une parcelle de vigne de 2859 m2 à l'hoirie Perret pour la somme de Fr.228'720,--.
- de soutenir financièrement le CARTEL des sociétés locales à raison de Fr.10'000,-- annuel.
- d'accepter le projet de convention de fusion CYLA.
- d'accepter le principe de remise de la part de propriété de Corbeyrier (1/2) , relative au Temple d'Yvorne. Tous les frais sont à charge de Corbeyrier de même qu'une rétrocession de Fr.52'000,-- qui avait été versée pour la rénovation de l'église de Corbeyrier à l'époque
- d'adopter le projet commun de préavis municipal relatif à la fusion des communes de Corbeyrier, Yvorne, Leysin et Aigle.
- de garantir au comité d'organisation l'éventuel déficit de la prochaine fête au village 2010.
- de déposer plainte contre inconnu pour dommages à la propriété communale, suite au vandalisme constaté sur les arbres du Boulevard.
- d'accepter le préavis Municipal relatif à la fusion des services de défense contre l'incendie et de secours présenté par Monsieur le Municipal Perret.
- de transmettre les félicitations d'usage aux artisans vigneron d'Yvorne pour les lauriers de platine Terrain décernés à leur bouteille du Chant des Resses 2009.
- d'écrire au Service des routes suite à l'intervention d'un Conseiller communal souhaitant sécuriser les piétons aux Ecots.
- d'octroyer une somme de Fr.500,-- à l'Association Nez Rouge.
- d'écrire au Service des routes concernant son refus à créer un Rond Point à Pré Nové et surtout du comportement de son Chef de Service lors de la visite du 18 novembre à Yvorne. Copies sont adressées à MM. Les Conseillers d'Etat Broulis, Leuba et Marthaler, ainsi qu'à Monsieur le Préfet et Monsieur le Voyer.
- d'accepter le projet de bail à ferme pour biens-fonds forestiers présenté par la nouvelle entité forestière.
- de répondre au Service territorial concernant l'avenir des zones horticoles en sollicitant des dates pour une rencontre commune.



## Délégation des compétences

L'autorisation de plaider n'a pas été utilisée en 2009.

L'autorisation générale pour les transferts immobiliers a été utilisée deux fois en 2009, une fois pour l'acquisition de la parcelle viticole 2459, propriété de Madame Brougham et une fois pour l'acquisition de la part pour ½ du temple d'Yvorne cédée par la commune de Corbeyrier.

## Relations avec la Préfecture

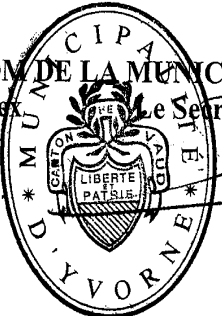
Conformément à la Loi sur les Communes, le pouvoir de surveillance de l'Etat est exercé par les Préfets. La dernière inspection a eu lieu le mardi 24 novembre 2009 par Monsieur le Préfet Robert Jaggi.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président du Conseil, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir accepter les comptes tels qu'ils vous sont présentés, et d'en donner décharge à la Municipalité.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, l'expression de nos sentiments dévoués.

**Adopté en séance de Municipalité le mercredi 24 mars 2010**

AU NOM DE LA MUNICIPALITE  
Le Syndic : Ph. Gex      Le Secrétaire : Ch. Richard



The image shows the official seal of the Municipality of Yvorne. The seal is circular and contains a coat of arms with a crown on top, a shield with a cross, and the motto 'LIBERTE PATRIE'. The seal is surrounded by the text 'MUNICIPALITE D'YVORNE' and 'LIBERTE PATRIE'. There are two handwritten signatures over the seal: one on the left and one on the right.